



Auvergne Rhône-Alpes Livre et lecture

*11 avril 2024*

**Les marchés publics  
de livres d'un montant  
inférieur à 90 000€ HT**

## Déroulé

- **Rodolphe SELLIER**, *chef du bureau de la régulation et des technologies au Service du livre et de la lecture / DGMIC/ ministère de la Culture.*
- **Eva CARLIN**, *chargée de mission au Service du livre et de la lecture / DGMIC/ ministère de la Culture.*
- **Enjeux de l'achat public de livres**
- **Notions essentielles de la commande publique**
- **Origine et objectifs de la mesure de dispense de procédure pour les achats de livres non-scolaires d'un montant inférieur à 90 000 € HT**
- **Les marchés sans publicité ni mise en concurrence : comment procéder ?**

# 1. Les enjeux de l'achat public de livres

**Les marchés des bibliothèques constituent un enjeu majeur pour l'économie des librairies.**

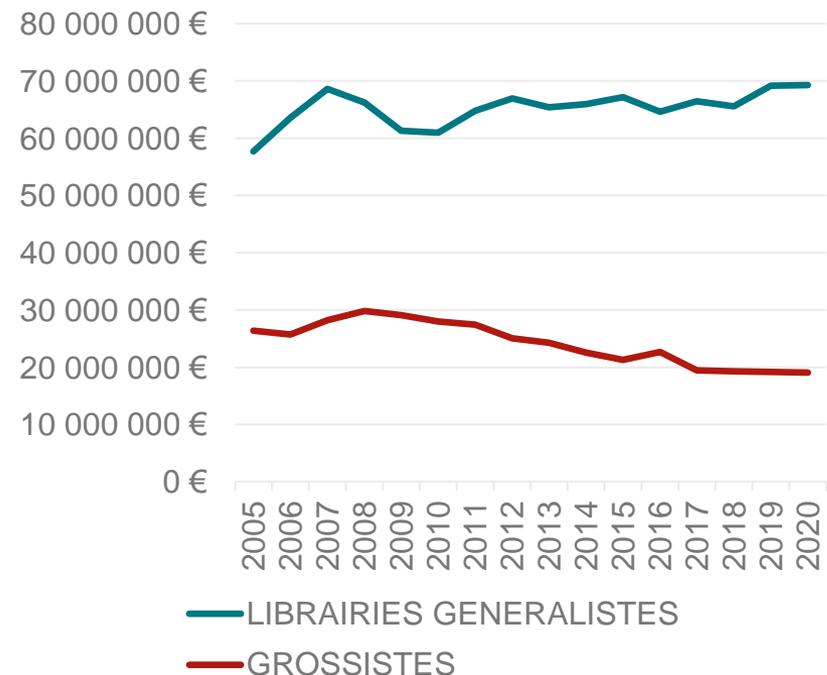
➤ Mécanisme :

- Les libraires se fournissent auprès des éditeurs,
  - Les éditeurs accordent aux libraires des remises commerciales,
  - Plus le volume d'affaire d'une librairie est important, plus le niveau de remise obtenu auprès de l'éditeur sera avantageux, et plus la marge de la librairie sera élevée.
- 
- Le gain d'un ou plusieurs marchés se traduit donc par une augmentation du volume des ventes de la librairie, donc par une **meilleure remise et un accroissement de la rentabilité des ventes**, auprès des bibliothèques comme en magasin.
  
  - A l'inverse, la perte de marchés dégrade à la fois le chiffre d'affaires et les remises obtenues, et peut donc mettre une librairie en difficulté.

# 1. Les enjeux de l'achat public de livres

- Quelques chiffres :
  - Les marchés de ventes de livres non scolaires aux bibliothèques représentent en moyenne environ 13% du CA des librairies, mais peuvent atteindre 40% dans les librairies spécialisées jeunesse ou BD.
  - Une augmentation significative de la part réservée aux librairies généralistes ces dernières années (+20 %).
  - Une augmentation considérable des dépenses d'acquisitions réalisées auprès des librairies spécialisées BD (+222%) et, dans une moindre mesure, des librairies spécialisées jeunesse (+30%) et des GSC (+24%).

EVOLUTION DES ACQUISITIONS PAR CATÉGORIE DE FOURNISSEUR

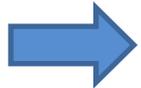


# 1. Les enjeux de l'achat public de livres



- Les marchés publics pouvant constituer un levier important de développement pour un libraire, **le ministère de la culture a intégré cet enjeu dans sa politique générale de soutien aux librairies.**
- **Le maintien d'un réseau dense et diversifié de détaillants de livres** favorise l'accès au plus grand nombre d'une offre éditoriale riche.

# 1. Les enjeux de l'achat public de livres



## Pour les librairies :

- **Opportunité de croissance :**
  - Les ventes aux bibliothèques des collectivités représentent environ 70 M€ (source SOFIA).
  - C'est donc un « marché » à capter pour les librairies qui peut les aider à stabiliser leur niveau d'activité et leur chiffre d'affaires.

# 1. Les enjeux de l'achat public de livres

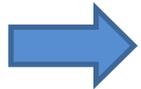
## ■ Mais aussi des contraintes :

- Prospection de marchés : veille, travail de réseau avec les collectivités, candidatures, recherche de solutions pour s'adapter à la concurrence des autres fournisseurs de livres (grossistes qui disposent de services dédiés aux marchés).
- Gestion d'un marché :
  - Adapter son organisation en termes de gestion du personnel, de sa trésorerie et de ses stocks,
  - Gérer un surcroît de travail (embaucher...),
  - Trouver où stocker les livres,
  - Veiller à ne pas dépendre d'un seul marché (risque de difficultés en cas de perte du marché).
  - Cas d'un marché avec clause sociale : accueil, formation et rémunération d'une personne en difficulté.



**Toute une organisation peu visible mais coûteuse en ressources.**

# 1. Les enjeux de l'achat public de livres



## Pour les collectivités et les bibliothèques :

- Répondre le plus précisément possible aux besoins (bibliothèques, musées, crèches, écoles...),
- Allouer au mieux les ressources financières de la collectivité,
- Rechercher la meilleure qualité de prestation,
- Simplifier et alléger les tâches administratives des services responsables des achats et de la bibliothèque,
- Renforcer les liens entre bibliothèques et détaillants et ainsi contribuer à la politique culturelle du territoire.

# 1. Les enjeux de l'achat public de livres



## Des enjeux communs :

- Libraires et bibliothécaires, sont tous **acteurs** à leur niveau :
  - de la démocratisation culturelle,
  - de la diffusion des idées et de la création,
  - de l'aménagement culturel des territoires,
  - de la vitalité des centres-villes.
- Pour faire œuvre commune dans l'atteinte de ces objectifs, il est possible de faire de la politique d'acquisition des bibliothèques un **outil de politique culturelle** *via* les marchés publics.

# 1. Les enjeux de l'achat public de livres

- Permettre aux bibliothécaires de :
  - Sensibiliser les élus,
  - Dialoguer d'égal à égal avec les services achats de leur collectivité,
  - Maîtriser le vocabulaire, instaurer un langage commun pour parler avec les libraires,
  - Savoir utiliser toutes les possibilités offertes par le code de la commande publique, en toute sécurité juridique,
  - Concilier respect de la législation et objectifs culturels.



**Ne plus subir le processus de commande publique,  
en être acteur !**

## 2. Les notions essentielles de la commande publique de livres



**Tout achat public est un marché public dès le 1<sup>er</sup> euro dépensé !**

*Il n'existe pas de procédure « hors marché ».*

L'achat public de livres, quel que soit le montant, est soumis aux principes du droit de la commande publique s'appliquant à tous les achats de biens et services.

- Les **trois grands principes** de la commande publique :
  - Liberté d'accès à la commande publique,
  - L'égalité de traitement des candidats,
  - La transparence des procédures.
  
- Les procédures d'achat public de livres sont les mêmes que pour les autres biens et services, mais **il existe un seuil qui leur est spécifique** : possibilité de recourir à une procédure sans publicité ni mise en concurrence pour les achats de livres d'un **montant inférieur à 90 k€ HT** (40 k€ HT pour les autres biens et services).

## 2. Les notions essentielles de la commande publique de livres

PROCÉDURE	MONTANT DU MARCHÉ	MODALITÉS
Sans publicité ni mise en concurrence	<p>Inférieur à 40 000 € HT</p> <p>Inférieur à 90 000 € HT (livres non scolaires)</p>	Modalités de publicité et de mise en concurrence librement définies par l'acheteur dans le respect des principes de la commande publique
Procédure adaptée	<p>État : compris entre 40 000 € HT (90 000 € HT livres non scolaires) et 142 999 € HT</p> <p>Collectivités : compris entre 40 000 € HT (90 000 € HT livres non scolaires) et 220 999 € HT</p>	Publicité obligatoire (BOAMP ou JAL) + élaboration DCE et critères d'attribution + commission examen des offres
Procédure formalisée (appel d'offres)	<p>État : à partir de 143 000 € HT</p> <p>Collectivités : à partir de 221 000 € HT</p>	Publicité obligatoire et obligation d'utiliser le formulaire européen (BOAMP et JOUE) + élaboration DCE et critères d'attribution + commission examen des offres

## 2. Les notions essentielles de la commande publique de livres

**Estimation du  
montant annuel  
des achats**



×

**Durée  
du marché**



=

**Valeur estimée  
du besoin**



*Afin d'évaluer le montant du besoin, il convient de considérer le marché sur l'ensemble de sa durée (durée initiale à laquelle on ajoute les éventuelles reconductions) et non pas sur une année. On considère également le marché dans son ensemble, c'est-à-dire avec l'ensemble des lots qui le constituent.*

## 2. Les notions essentielles de la commande publique de livres

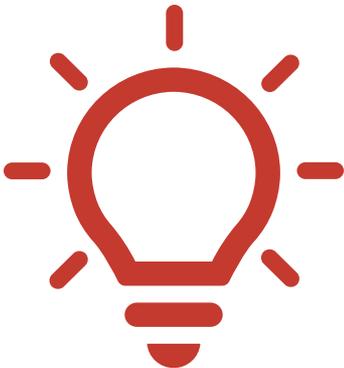


L'évaluation du besoin permet de déterminer la procédure à suivre.

- Calcul du montant sur une base annuelle :
  - Montant HT des achats de livres des 12 derniers mois ou du dernier exercice budgétaire,
  - Montant prévisionnel HT des achats de livres des 12 prochains mois ou du prochain exercice budgétaire,
  - À multiplier par la durée totale du marché (= durée initiale + les éventuelles reconductions),
  - Exemple : un marché basé sur un contrat d'une durée d'un an reconductible deux fois a une durée potentielle de trois ans. Il conviendra donc de multiplier le montant annuel initial par trois.

## 2. Les notions essentielles de la commande publique de livres

- **Choix de la durée du marché (à la discrétion de la collectivité)**
  - Le choix de la durée du marché a un impact sur le type de procédure et le type de fournisseurs susceptibles de répondre au marché.
  - Exemple d'un besoin annuel d'un montant de 60 000 € HT. Sur deux ans : 120 000 € HT donc obligation de recourir à une procédure formalisée.



## 2. Les notions essentielles de la commande publique de livres

- La loi relative au prix du livre dispose que :
  - le prix du livre est fixé par l'éditeur et non par le détaillant,
  - Le rabais que peuvent consentir les fournisseurs aux acheteurs publics est plafonné à 9%. La quasi-totalité des fournisseurs proposent ce rabais.
  
- Conséquences :
  - Le critère du prix est quasi-inopérant,
  - Il ne peut être utilisé comme seul critère pour apprécier les offres.
  
- **La législation sur le prix du livre a encouragé la mesure de relèvement du seuil pour la procédure d'achat de livres non scolaires sans publicité ni mise en concurrence sous 90000€ HT.**

### 3. Origine et objectifs de la procédure sans publicité ni mise en concurrence sous 90k€ HT de livres non scolaires

#### ■ Le contexte juridique (2003-2016)

- La loi de 2003 relative à la rémunération au titre du prêt en bibliothèque a plafonné à 9% le rabais pouvant être pratiqué par les détaillants dans le cadre de marchés publics de livres non scolaires.
- En 2004, le code des marchés publics a remplacé les « marchés sans formalité préalable », qui concernaient les achats de moins de 90 000 € HT, par des « marchés à procédure adaptée » avec obligation de publicité.
- Conséquences :
  - La grande majorité des détaillants se sont alignés sur le rabais maximal de 9%,
  - D'où une faible différenciation des offres en matière de prix,
  - Et des difficultés pour les collectivités à sélectionner les offres, certaines recourant à une formalisation excessive de leurs marchés pour éviter tout risque juridique.

### 3. Origine et objectifs de la procédure sans publicité ni mise en concurrence sous 90k€ HT de livres non scolaires

- **Le contexte économique (2003-2016)**
  - Dans le même temps, on constate que ce sont les grossistes et surtout les très grandes librairies de portée nationale qui sont avantagées par cette situation : leur part de marché passe de 12 à 22% entre 2005 et 2012.
  - En parallèle, la situation économique des librairies, en particulier les plus petites d'entre elles, se fragilise et fait craindre des faillites.
  - C'est dans ce contexte que se met en place le « Plan librairie » en 2012 et 2013.
  - La proposition de relever à 90 000 € HT le seuil de dispense de procédure, portée par le ministère de la culture et l'interprofession, aboutit avec le décret du 1<sup>er</sup> avril 2016, aujourd'hui codifié à **l'article R. 2122-9 du code de la commande publique.**

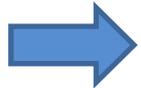
### 3. Origine et objectifs de la procédure sans publicité ni mise en concurrence sous 90k€ HT de livres non scolaires

- Le seuil de 90 000 € HT pour les achats de livres non scolaires répond à ces difficultés :
  - Pour les collectivités :
    - **Alléger et simplifier** l'achat de livres (gain de temps et d'argent),
    - **Sécuriser** cette opération au niveau juridique,
    - **Contribuer à l'aménagement culturel local et à la dynamisation des centres-villes**, en particulier pour les villes et les territoires de moins de 70 000 habitants.
  - Pour les librairies :
    - **Faciliter leur accès aux marchés publics** passés par les collectivités de leur territoire,
    - **Enrayer leur recul** sur ces marchés (sans publicité, ils ne sont pas visibles pour les grossistes et les très grandes librairies),
    - **Générer un revenu additionnel.**

### 3. Origine et objectifs de la procédure sans publicité ni mise en concurrence sous 90k€ HT de livres non scolaires

- **Une évaluation des marchés passés entre 2016 et 2020 a montré que les librairies indépendantes sont les premiers fournisseurs des bibliothèques :**
  - Elles représentent 60% des fournisseurs attributaires de marchés en nombre de lots.
  - La part des grossistes et fournisseurs spécialisés ne cesse de diminuer depuis la fin des années 2000 (chiffres SOFIA).
  
- **Mais la dispense de publicité et de mise en concurrence demeure mal connue :**
  - 56% des marchés dont le montant est compris entre 25 k€ HT et 90 k€ HT sont passés sans publicité ni mise en concurrence,
  - MAIS : sur ce segment, 37% sont passés selon une procédure adaptée, et 8% selon une procédure formalisée !

## 4. La dispense de procédure : comment faire ?



### Article R. 2122-9 du code de la commande publique :

- Les marchés publics de livres non scolaires répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 90 000 euros HT peuvent être conclus à l'issue d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables (= « gré à gré »).
- C'est une faculté et non une obligation.
- Cette procédure ne concerne que les livres neufs, imprimés et non-scolaires. Sont exclus les livres numériques, d'occasion, les CD, les DVD, les périodiques...

## 4. La dispense de procédure : comment faire ?



### Ce qui change par rapport aux procédures adaptées et formalisées

- Pas de publicité obligatoire,
  - Pas de mise en concurrence obligatoire,
  - Pas besoin de rédiger un cahier des charges, de définir des critères d'attribution (délais de livraison, performance environnementale...),
  - Pas besoin de dématérialiser la procédure.
- **Concrètement :**
- L'acheteur sollicite directement les fournisseurs de son choix pour leur faire part de son besoin et négocie avec eux.
  - Il n'y a pas d'obligation d'obtenir trois devis, mais il est recommandé de contacter plusieurs fournisseurs potentiels et d'en garder la trace.

## 4. La dispense de procédure : comment faire ?



Ce qui ne change pas par rapport aux procédures adaptées et formalisées :  
l'acheteur doit respecter les grands principes de la commande publique :

- Choisir une offre pertinente ;
- Faire une bonne utilisation des deniers publics ;
- Ne pas contracter systématiquement avec un même opérateur économique lorsqu'il existe une pluralité d'opérateurs susceptibles de répondre à son besoin ;
- Tenir compte de l'impératif de maintien sur le territoire d'un réseau dense de détaillants : il s'agit de contribuer par l'achat public à la pérennité de ce réseau à l'échelle nationale.

### ■ Comment faire pour respecter ces principes ?

- Procéder à un « **sourçage** » : effectuer des consultations informelles,
- Recourir à l'allotissement = fractionner le marché en plusieurs sous-ensembles que l'on attribuera à un prestataire différent,
- Négocier, de manière à sélectionner une offre économiquement avantageuse et correspondant au mieux à son besoin.

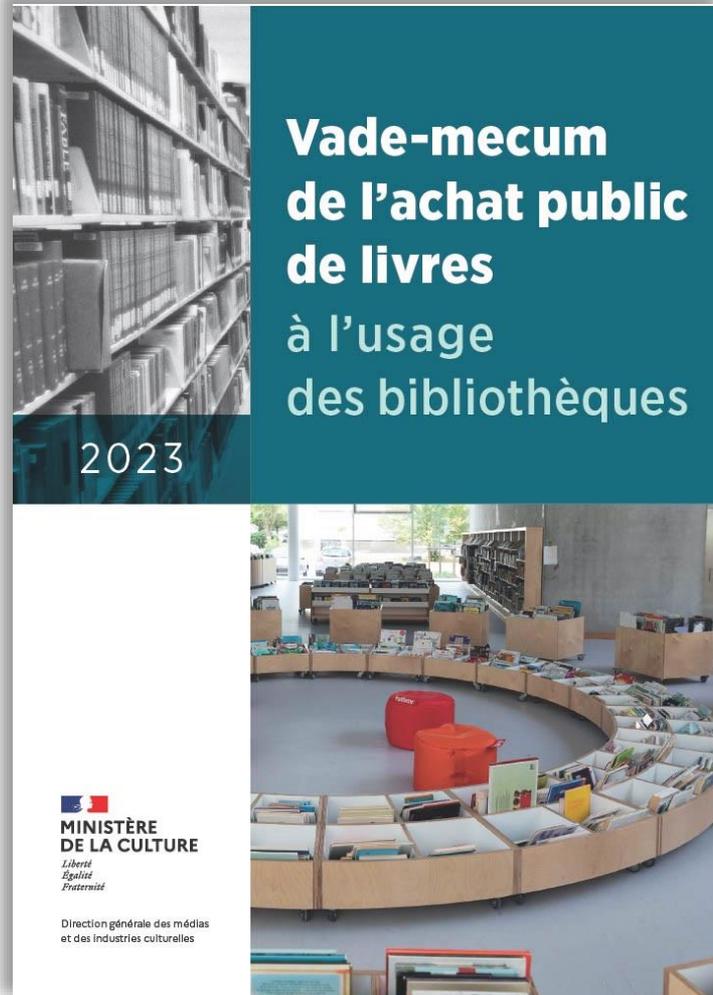
## 4. La dispense de procédure : comment faire ?



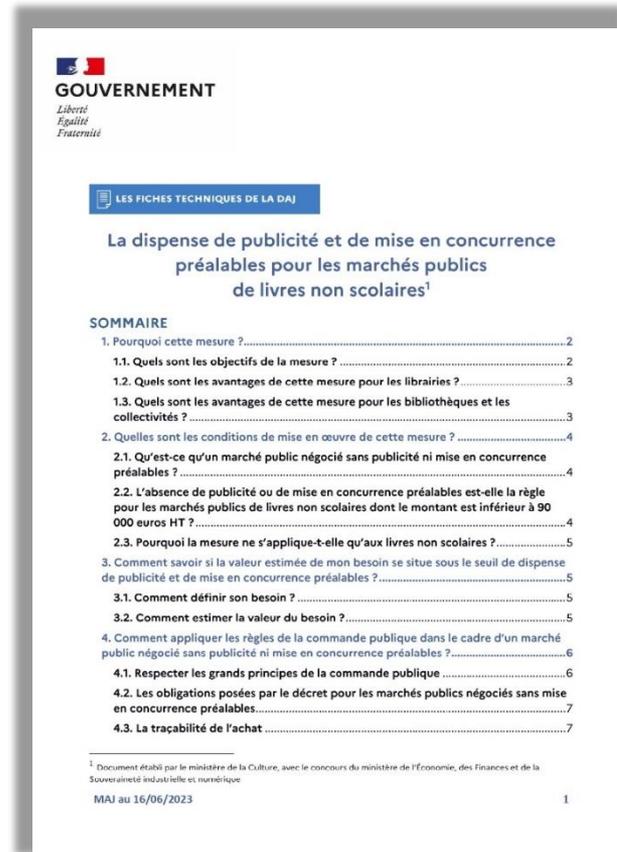
### Ce qui ne change pas par rapport aux procédures adaptées et formalisées :

- Formalisme : Dès que le montant du marché dépasse 25 k€ HT, il doit faire l'objet d'un contrat écrit.
- Ce contrat sera un accord-cadre dès lors que plusieurs commandes sont prévues.
- La forme de ce contrat est libre. Il est conseillé de faire figurer dans ce contrat des mentions minimales :
  - la nature de l'achat,
  - le prix et le niveau de rabais,
  - le montant minimum et maximum,
  - la durée du marché,
  - les clauses d'exécution (désignation d'un interlocuteur, délais de livraison...).

## Ressources / *Le vade-mecum*



# Ressources / fiche spécifique sur la procédure sans publicité ni mise en concurrence pour les achats de livres non scolaires de moins de 90 000 € HT



- Fiche pratique 2023 « La dispense de publicité et de mise en concurrence préalable pour les marchés publics de livres non scolaires »

- ✓ Disponibles sur le site du ministère de la Culture dans la partie « Livre et lecture »
- ✓ Et sur le site du ministère de l'économie et des finances : page « Conseils aux acheteurs »

## Page « Ressources sur le site de la Fill : <https://fill-livrelecture.org/ressources-marches-publics/>



FILL AGENCES RÉGIONALES DU LIVRE RESSOURCES & OUTILS ACTUALITÉS NEWSLETTER

### BOÎTE À OUTILS : MARCHÉS PUBLICS D'ACHAT DE LIVRES

Pour accompagner la nouvelle édition de son **Vade-mecum de l'achat public de livres à l'usage des bibliothèques**, le ministère de la Culture s'est engagé avec la Fill et des organisations représentatives de l'interprofession dans un programme de sensibilisation comprenant des rencontres et des ressources en ligne.

En partenariat avec l'AAP (Association des acheteurs publics), l'ABD (Association des bibliothécaires départementaux), l'ABF (Association des bibliothécaires de France), l'ADBGV (Association des directrices et directeurs des bibliothèques municipales et groupements intercommunaux des villes de France) et le SLF (Syndicat de la librairie française).



Webinaire "Bibliothécaires et libraires : marché  
conclu !" 1/2



Webinaire "Bibliothécaires et libraires : marché  
conclu !" 2/2



Ressources

Foire aux questions (en construction)

**Pour toute question :**

[marchesdelivres.sll@culture.gouv.fr](mailto:marchesdelivres.sll@culture.gouv.fr)

**MERCI !**